



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Michel MEUNIER demeurant Wathermal 1A à 6672 Gouvy.

Le terrain concerné est situé à WATHERMAL, lieu-dit "Ackerfeld" à 6672 Gouvy, et cadastré 2° division, section D, n°2380A.

Le projet est de type : **construction d'un hangar agricole avec du stockage de matériel agricole et un abri à moutons** et présente les caractéristiques suivantes :

- *En application de l'article D.II.36 du Code de Développement Territorial : dérogation au plan de secteur : implantation en zone agricole : le demandeur n'est pas agriculteur et les activités projetées ne correspondent pas aux activités de diversification visées à l'article.R.II.36-1*
- *Application de l'article R.IV.40-2 §1er 2° du CoDT : écart : « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».*

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

**L'enquête publique est ouverte le 17 janvier 2022 et clôturée le 31 janvier 2022.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale de Gouvy, Service urbanisme, Bovigny 59, 6671 Gouvy :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h ;
- Le samedi de 10 h à 12 h (uniquement sur rendez-vous : 080/29 29 36)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale de Gouvy, Bovigny 59, 6671 Gouvy
- par télécopie au numéro : 080/29 29 39
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@gouvy.be](mailto:urbanisme@gouvy.be)

**Sous peine de nullité**, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 31 janvier 2022 à 11H au service urbanisme de l'Administration Communale de Gouvy.

